



## CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE - Une Maison dans le Perche -

**Entre les soussignés,**

Mme ou Mr  
née le  
demeurant  
Numéro de téléphone :  
Adresse mail :

désignée ci-après **le bailleur**

**et**

Nom, prénom : .....  
Né (e) le : .....  
à : .....  
demeurant (résidence principale) : .....  
Numéro de téléphone : .....  
Adresse mail : .....

désignée ci-après **le preneur**

**il est convenu d'une location meublée dont la désignation suit :**

**Adresse du logement donné en location :**

.....

Année de construction : antérieur à 1900

**Type du logement donné en location :**

Maison meublée et équipée

**Dépendances dont le preneur a la jouissance exclusive :**

Jardin privatif

### Désignation des locaux

#### RDC

- 1 arrière-cuisine
- 1 buanderie
- 1 WC indépendant
- 1 pièce ouverte comprenant coin salon, cuisine américaine et coin repas
- 1 dégagement d'escalier
- 2 chambres (une simple et une double)
- 1 salle de douche avec WC

#### ÉTAGE

- 2 chambres doubles
- 1 salle de douche avec WC
- 1 salle de bains avec WC
- 1 salon TV

**Désignation des équipements** (la liste détaillée est remise au preneur lors de son arrivée dans le cadre d'un inventaire contradictoire à contresigner avec le bailleur).

#### RDC

- 1 arrière-cuisine avec évier et produits ménagers spécifiques, à utiliser pour le ménage de la maison + placard comprenant un frigo haut avec compartiment congélation, un aspirateur, une table à repasser, un fer à repasser et nécessaire de ménage (balai, brosses, torchons...).
  - 1 buanderie avec lave-linge, sèche-linge.
  - 1 WC indépendant
  - 1 pièce ouverte comprenant coin salon avec banquette, cuisine américaine (four, plaques à induction, frigo bas, lave-vaisselle 14 couverts, petit électroménager, nécessaire petit déjeuner : toaster et machine à café ) avec coin repas : table & chaises pour 7 personnes. Un insert à bois.
- Une Maison dans le Perche ne dispose pas de micro-ondes.**

- 1 dégagement d'escalier
- 2 chambres. 1 chambre pour 1 personne équipée d'un lit 120/190, accompagné d'une coiffeuse, patère et chaise. Une chambre classique équipée d'un lit 180/200 accompagnée de 2 chevets, de patères et d'un placard bas de rangement.
- 1 salle de douche attenante à la grande chambre avec WC et lavabo.

#### ÉTAGE

- 2 chambres équipées de lits en 180/200.
- 1 salle de douche avec WC accessible indépendamment.
- 1 salle de bains (baignoire) accessible uniquement depuis la troisième grande chambre
- 1 salon équipé d'un écran plat, enceinte portative et jeux de société
- 1 espace soupente aménagé avec jeux pour enfants (sous surveillance des parents)

**Par mesure de sécurité, les lucarnes des deux chambres de l'étage sont condamnées : il est donc inutile d'essayer de les ouvrir.**

## **JARDIN**

- divers mobilier de jardin en métal, ainsi qu'un abreuvoir galvanisé pour de la récupération d'eau.

## **WIFI**

Gratuit et disponible dans toute la maison.

## **CHAUFFAGE ELECTRIQUE, CONSOMMATION D'EAU ET POELE À BOIS**

Une avance sur frais pour la consommation d'eau, d'électricité et le cas échéant de bois est prévue dans les frais de location. Les radiateurs sont équipés de boîtiers domotisés pour optimiser la consommation de chauffage tout en apportant un confort thermique optimal.

Nous vous demandons d'être attentifs à votre consommation d'eau et d'énergie, si ce n'est pour son coût, du moins pour préserver au mieux notre environnement.

Un relevé est effectué sur les compteurs par le bailleur à chaque début et fin de de séjour.

Si une consommation excessive de consommation énergétique ou d'eau était remarquée, le bailleur se réserve le droit de prélever une compensation à la hauteur des frais réels dépensés. Le delta est calculé sur une consommation raisonnable en fonction de la saison pour une occupation par 6 personnes. L'indemnisation due sera tout ou partie récupérée sur la caution fournie et le cas échéant le complément sera à régler sous trente jours à compter du jour du départ du preneur.

Une facturation en électricité sera déclenchée au-delà d'une consommation supérieure à 120 KW/h par jour du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars et de 50 KW/h par jour du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

## **EQUIPEMENT SUR DEMANDE**

(le preneur précisera ses besoins dans la liste ci-dessous 15 jours avant sa date d'arrivée) :

- lit bébé en bois vintage 100/50 cm avec matelas et linge de lit
- chaise bébé en bois vintage
- parc extérieur enfant en bois
- lit parapluie

## **VAISSELLE**

La vaisselle de base est suffisante pour 10 personnes minimum.

Les appareils ménagers et électroménagers de base (équipements de cuisine, TV, enceinte portable, sèche-cheveux, aspirateur, fer à repasser) font partie de l'équipement.

## **RÉSEAUX FOURNIS**

- eau froide.
- eau chaude fournie par le biais de deux chauffe-eau présents dans la maison.
- chauffage électrique dans l'ensemble des pièces de vie.
- électricité.
- chauffage bois (du bois est fourni aux preneurs au prorata de leur séjour du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars).
- accès wifi illimité.

## **ACCÈS RESTREINT ET CONTRAINTES MOBILIER**

Le bailleur interdit l'accès à la grange et autres dépendances.

Le mobilier présent dans la grange et auquel a accès le preneur ne pourra être déplacé, notamment la table.

Si le preneur déplace du mobilier dans la maison ou en extérieur, il le remettra à sa place initiale avant son départ.

### **ACCESSIBILITÉ & PRÉCAUTIONS ENFANTS**

*Une Maison dans le Perche* est une maison ancienne, rénovée en respectant au mieux le bâti traditionnel, et n'est donc pas conçue pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, même si le bailleur a sécurisé autant que possible l'environnement, le preneur est averti que certains équipements (escalier, abreuvoirs extérieurs, espaces en soupenne) mais également des végétaux toxiques naturellement présents dans le jardin ou les barrières de pâturages nécessitent une surveillance constante des enfants en bas-âge. Une attention toute particulière est également requise pour la préservation du bâti car les matériaux naturels utilisés ne sont pas tous lessivables et sont parfois plus fragiles que les matériaux modernes.

### **ANIMAUX DOMESTIQUES**

Les animaux domestiques ne sont pas autorisés lors du séjour sauf indication contraire et sur accord préalable et écrit du bailleur.

Si le bailleur donne son autorisation expresse pour la présence d'un animal domestique, un montant de 20€ supplémentaire de frais de ménage et de 500€ de dépôt de garantie supplémentaires seront demandés pour le séjour.

### **INVENTAIRE CONTRADICTOIRE**

La présente location étant consentie et acceptée en meublé, un inventaire contradictoire des meubles sera établi lors de la remise des clés au preneur et mis à jour lors de la restitution de celles-ci.

Le preneur sera responsable de toute détérioration ou perte pouvant survenir à ce mobilier. L'indemnisation due sera tout ou partie récupérée sur la caution fournie et le cas échéant, si le montant dépassait celui du dépôt de garantie, le complément sera à régler sous trente jours à compter de son départ par le preneur en place lors du dommage.

### **DURÉE DE LA LOCATION**

La présente location est consentie et acceptée pour une durée de (en toutes lettres) : **X jours** qui commence(nt) à courir le (en toutes lettres) : **XXX (à XX heures)** et s'achève le **XXX (à XX heures)**. En aucun cas elle ne pourra être prorogée, sauf accord préalable et écrit du bailleur.

Pour la prise de possession des lieux et les formalités d'usage (état des lieux & inventaire, remise des clés, paiement des sommes prévues à cette date), il sera obligatoirement convenu d'un rendez-vous entre le bailleur (ou son représentant) et le preneur entre 17h et 21h le jour de l'entrée dans les lieux.

Ce rendez-vous devra être confirmé par le preneur au bailleur avec un horaire définitif au moins 4 jours ouvrés avant la date d'entrée dans les lieux.

### **LOYER ET CHARGES**

La présente location est consentie et acceptée moyennant 220€ / jours, charges comprises à l'exclusion des charges de ménage qui seront à régler en sus à hauteur de 85€ pour la durée de tout le séjour.

Si le preneur souhaitait du ménage supplémentaire pendant son séjour, il en informera le bailleur

lors de sa réservation. Dans la mesure du possible le bailleur organisera ce ménage aux horaires de jour/ en semaine qui conviennent au bailleur, sur la base d'un taux horaire de 24€/h.

La maison doit être rendue dans le même état d'usage et de propreté que celui dans lequel elle a été confiée au preneur.

Si le bailleur juge que l'état de propreté n'est pas respecté et que du temps de ménage devra être ajouté, le preneur sera facturé au prorata des frais de ménage additionnels effectués.

### DÉPÔT DE GARANTIE

- A titre de garantie et en cautionnement des dégâts qui pourraient être causés au local ou bien au mobilier et/ou aux objets garnissant les lieux , le preneur versera, 7 jours ouvrés avant la date d'entrée dans les lieux, **la somme de 1500€ (mille cinq cent euros)**.

Ce montant peut être versé par virement ou chèque certifié (avec copie de pièce d'identité).

Le chèque provisionné, ou le versement fait au bailleur ne saura être utilisé par ce dernier en faisant réception de quelque manière que ce soit et autrement que dans les conditions décrites ci-dessous.

Cette somme sera restituée au plus tard trois après la remise des clefs de fin de séjour, au signataire du chèque ou sur le compte créditeur, dès la preuve faite par le preneur que :

- aucun meuble, objet ou linge n'est absent, dégradé ni sali, ou bien, si tel est le cas, sa remise en état ou son remplacement par l'identique est convenu avec le bailleur qui l'a accepté ;
- les lieux n'ont subi aucune dégradation et sont remis en état propre (placards, poubelles et réfrigérateurs vides de déchets, sanitaires, appareils électroménagers, vaisselle, etc ...).

Si ce cautionnement s'avérait insuffisant, le preneur s'engage d'ores et déjà à en parfaire la somme et à s'en acquitter dans les trente jours suivant sa fin de séjour.

### ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT

Le montant total des **frais de location s'élèvent à XXX pour XX nuits + 85€ de frais de ménage soit XXX € TTC.**

Au plus tard quinze jours avant l'arrivée dans les lieux, soit le **XXX**, il est versé par le preneur la somme de **50% de la somme (XXX euros)** constituant des arrhes et venant en déduction de la somme totale à payer.

Les arrhes resteront dûes même en cas d'annulation du séjour à compter de 10 jours avant la date effective du début de la location prévue par les présentes.

La totalité du séjour est dûe pour toute annulation moins de 48h avant la date effective du début de la location prévue par les présentes.

Au plus tard 72h en jours ouvrés avant la prise de possession des lieux – soit le **XXX** - et avant toute installation effective, le preneur s'oblige à verser, en complément des arrhes :

- Le dépôt de garantie : soit **la somme de 1500€ (en toutes lettres : mille cinq cent euros)**.
- Le loyer résiduel + frais de ménage : **XXX€ soit en toutes lettres XXX soit un montant total de XXX€ en toutes lettres : XXX.**

### CLAUSE RESOLUTOIRE

Il est expressément convenu qu'à défaut de paiement au terme convenu de tout ou partie du loyer, et / ou des charges du dépôt de garantie, la présente location sera résiliée de plein droit.

### OBLIGATIONS DU PRENEUR

Le preneur s'engage à :

- a) payer le loyer et les charges récupérables aux termes convenus.
- b) d'user paisiblement des locaux loués en respectant leur destination contractuelle.
- c) de répondre des dégradations ou des pertes survenues pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive.
- f) de s'assurer convenablement , via une [garantie villégiature](#), contre les risques locatifs, l'incendie, les explosions, les dégâts des eaux ; et à en justifier en remettant au preneur une attestation de l'assureur lors de la remise des clés.

Pour l'exécution des présentes et de leur suite, le bailleur fait élection de domicile en sa demeure et le preneur dans les lieux loués.

Fait à XXX le XXX,

(Faire précéder chaque signature de la mention manuscrite: "Lu et approuvé, bon pour accord").

Le(s) preneur(s)

Le(s) bailleur(s)